

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 29 Octobre 2020**

**198x20**

### **COMMISSION DE SUIVI DE SITE** **POUR L'INSTALLATION DE STOCKAGE DE** **DÉCHETS NON DANGEREUX** **MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°167X20**

Compte tenu du renouvellement général du Conseil Municipal suite aux élections municipales du 28 juin 2020 et à la demande de Mr le Préfet, le Conseil Municipal, par délibération en date du 24 septembre 2020, a procédé à la désignation des membres appelés à siéger à la Commission de suivi de site pour l'installation de stockage de déchets non dangereux sise aux Pennes Mirabeau, exploitée par la société SUEZ RV MEDITERRANEE.

Il s'avère que cette délibération présente une erreur matérielle quant à la durée du mandat des membres.

En effet l'article R125-8-2 du Code de l'Environnement fixe la durée du mandat des membres à cinq ans et non à trois ans.

Par conséquent, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver cette modification qui ne remet pas en cause la désignation des membres approuvée par la délibération n°167X20 en date du 24 septembre 2020.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu cet exposé :

APPROUVE la modification concernant la durée du mandat des membres de la commission.

– SE PRONONCE comme suit :

POUR :	34
CONTRE :	0
ABSTENTION :	2 M – FUSONE - COCH

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait copie conforme  
Les Pennes Mirabeau, le 30 Octobre 2020  
LE PREMIER ADJOINT AU MAIRE

JEAN-MARC LEONETTI